

REUNION DU 2 JUILLET 2019

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL BLANDOUET – SAINT JEAN

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil dix-neuf, le deux juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Jean Sur Erve, sous la présidence de Monsieur Claude DEROUARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11 juin 2019

PRESENTS : Mme Nicole BAUDRY, M. Rémi BEAUPIED, M Jean-Claude BOUGEANT, M. Ludovic BOUL, ~~M. Christophe BRUNEAU~~, M. Stéphane CHAUVEAU, M. Patrick COUSIN, M. Claude DEROUARD, ~~M. Jacky DEROUIN~~, M. Jean-Claude DORIZON, Mme Nadège GENESLAY, ~~Mme HARAN Fabienne~~, M. Jacques LETARD, ~~M. Richard MARTEAU~~, M. Hervé ROYER, Mme Solange SCHLEGEL, ~~M. Emmanuel TATIN~~, M. Julien VANNIER et M. Philippe WAROT,

ABSENTS EXCUSES : M. Christophe BRUNEAU, M. Jacky DEROUIN, Mme Fabienne HARAN et M. Richard MARTEAU

ABSENT : M. Emmanuel TATIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nadège GENESLAY

Le compte rendu de la dernière réunion de Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Devis : APAVE : Contrôle Technique de construction + mission relative à la vérification de l'accessibilité + coordination SPS
- Devis : APAVE : Diagnostic amiante et plomb
- Devis : WAGNER : démontage, évacuation et destruction de 14 monuments au cimetière de Saint Jean

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité

N°1 : Admission en créances éteintes

Le Maire entendu, Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **ADMET** en créances éteintes, la somme de 5 997.00 € au budget principal (ex 2017-2018), relative au jugement du 18 avril 2019.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal

N°2 : Avant-projet – Aménagement d'une ancienne cantine en salle des associations et construction de sanitaires

Par délibération en date du 26 mars 2019 approuvant le coût de la maîtrise d'œuvre, l'agence THELLIER a envoyé un devis estimatif des travaux par corps d'état :

- | | |
|--|----------------|
| - Lot 1 : Gros œuvre VRD : | 16 320.00 € ht |
| - Lot 2 : charpente et ossature bois et couverture : | 7 800.00 € ht |
| - Lot 3 : menuiseries intérieures et extérieures : | 3 000.00 € ht |
| - Lot 4 : chape carrelage faïence : | 1 800.00 € ht |

- Lot 5 : cloisons isolation : 3 910.00 € ht
- Lot 6 : peinture revêtements muraux : 3 500.00 € ht
- Lot 7 : électricité VMC : 14 550.00 € ht
- Lot 8 : plomberie sanitaires : 4 640.00 € ht
- Lot 9 : métallerie : 2 500.00 € ht

Soit un total prévisionnel travaux : 62 000.00 ht
 Honoraires architecte : 7 800.00 € ht
 bureau de contrôle, SPS 2 500.00 ht
 DIAG Amiante plomb 500.00 ht
 nouveau branchement Enedis. 1 500.00 ht

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

- **VALIDE** l'avant-projet énuméré ci-dessus

N°3 : Demande de subvention – Pacte régional pour la ruralité – Aménagement d'une ancienne cantine en salle des associations et construction de sanitaires

Monsieur le Maire présente les modalités pour le Pacte régional pour la ruralité :

- 10% du montant HT ou TTC selon l'éligibilité au FCTVA
- Plafond de subvention par projet : 50 000.00 €
- Le coût total du projet devra être supérieur à 10 000.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'inscrire dans le projet d'aménagement de l'ancienne cantine et construction des sanitaires sous le préau. Le coût du projet s'élève à 74 300 € avec les travaux, frais d'honoraires architecte, branchement EDF, contrôle....

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE** le projet ci-dessus
- **SOLLICITE** l'aide de la région à hauteur de 20% dans le cadre du pacte Régional pour la Ruralité

N°4 : Demande de subvention – Contrat de territoire Aménagement d'une ancienne cantine en salle des associations et construction de sanitaires

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du conseil Départemental concernant les modalités d'attribution de l'enveloppe communale. L'enveloppe communale est répartie au prorata de la population DGF et de l'inverse du potentiel financier par habitant de façon à compenser les écarts de richesse fiscale. Suivant ce calcul, la dotation de la commune s'élève à 1 910 € par an. Cette enveloppe est cumulable sur 6 ans (2016-2021), est librement affectée à 3 projets au plus d'investissements communaux ne bénéficiant d'aucune aide du Département. Celui-ci interviendra au taux maximum de 50% hors taxes. Le montant total de la subvention est de 11 457 €.

Estimation du projet

Travaux	62 000.00 € ht
Honoraires architecte	7 800.00 € ht
Nouveau branchement EDF	1 500.00 € ht
Bureau de contrôle + SPS	2 500.00 € ht
Diagnostics	500.00 € ht
TOTAL	74 300.00 € ht

Le plan de financement

Département	11 457.00 € (sollicitation)
La Région	14 900.00 € (sollicitation)
DETR 2020 (uniquement les travaux)	19 050.00 € (sollicitation)
TOTAL	45 407.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE** le projet énuméré ci-dessus
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des contrats de Territoire dans le volet communal pour un montant de 11 457.00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tous les documents afférents au dossier.

N°5 : Demande de subvention – DETR 2020 - Aménagement d'une ancienne cantine en salle des associations et construction de sanitaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été envoyé pour demander auprès de la Préfecture une dérogation de commencer les travaux avant le dépôt officiel de la demande DETR 2020, car le dépôt des dossiers n'est pas avant le début octobre 2019.

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise ce jour validant l'avant-projet.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Travaux	62 000.00 € ht	Contrat de territoire	11 457.00 €
Honoraires architecte	7 800.00 € ht	Pacte Régional	14 900.00 €
Nouveau branchement EDF	1 500.00 € ht	DETR 2020	19 050.00 €
Bureau de contrôle	2 500.00 € ht	Autofinancement	28 893.00 €
Diagnostic amiante et plomb	500.00 € ht		
TOTAL DEPENSES	74 300.00 € ht	TOTAL RECETTES	74 300.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **VALIDE** le plan de financement proposé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2020 pour l'aménagement de l'ancienne cantine en salle des association et construction de sanitaires.

N°6 : Nomination coordonnateur communal

Monsieur le Maire précise que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020..Deux agents recenseurs et un coordonnateur communal doivent être désignés pour effectuer cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **NOMME** Madame Séverine DATY, adjoint administratif en tant que coordonnateur communal

N°7 : Organisation temps scolaire 2019-2020

Suite au Conseil d'école en date du 17 juin 2019, le conseil d'école a voté pour le retour de l'école sur 4 jours en supprimant les TAP.

La commune a envoyé une demande de dérogation auprès de l'inspecteur d'académie le 21 juin 2019.

Il appartient maintenant au conseil municipal de valider ou pas cette décision.

Le Maire demande au conseil municipal de voter pour le retour à 4 jours par semaine et en supprimant les TAP.

Votants : 14

Pour : 13

Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le retour de l'école à 4 jours par semaine (Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi 9h – 12h / 13h30 – 16h30)
- **SUPPRIME** les TAP

N°8 : Proposition de bail pour les terres suite legs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant du legs reçu est de 2993.03 €. L'acte de vente a été signé le 20 mai 2019. La commune de Blandouet est propriétaire des terres cadastrées A 193 et section B n°s 113-116-117-140-141-179-226-227-232-233-246 pour une surface totale de 7 ha 12 a 80 ca. Actuellement, les terres sont louées au GAEC DES MOTTAIS pour 5 ha 71 a 18 ca et à M. LEMAITRE Alain pour 1 ha 41 a 62 ca.

Il y a lieu de réaliser un bail rural pour chaque locataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE** de réaliser un bail rural pour chaque locataire pour une durée de 9 ans

N°9 : Proposition rachat parcelle lotissement la Gélinière

Monsieur le Maire propose de racheter la parcelle restante dans le lotissement la Gélinière.

Elle est cadastrée AB 186 d'une contenance de 815 m². Le prix en 2008 était de 15 € le m².

Monsieur le Maire propose de faire une proposition à 5000 € la parcelle.

N°10 : Tarifs cantine-garderie 2019-2020

Pour rappel :

	Enfant	Adulte	Personnel	Stagiaire
CANTINE	3,20 €	6,10 €	3,05 €	4,60 €
GARDERIE	1.35 €			

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

- **DECIDE** de ne pas augmenter les tarifs de la cantine et de la garderie

N°11 : Devis APAVE : Contrôle Technique de construction + mission relative à la vérification de l'accessibilité + coordination SPS

Monsieur le Maire présente le devis pour le contrôle technique de construction, mission relative à la vérification de l'accessibilité et la coordination SPS de chez APAVE pour la salle des associations, voici le détail du devis

- Contrôle technique de construction : 1 292.50 € (8 passages)
- Mission relative à la vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées : 50.00 €
- Coordination SPS niveau 3 (12 passages) : 950.00 € ht
- Soit au total 2 292.50 € ht soit 2 751.00 € ttc

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **VALIDE** le devis pour un montant de 2 292.50 € ht

N°12 : Devis APAVE : Diagnostic amiante et plomb

Monsieur le Maire présente le devis pour les diagnostics amiante et plomb pour la salle des associations, voici le détail du devis,

- Diagnostic amiante : 210.00 € ht
- Diagnostic plomb : 150.00 € ht
- Soit au total 360.00 € ht soit 432.00 € ttc

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **VALIDE** le devis pour un montant de 360.00 € ht

N°13 : Devis : WAGNER : Démontage, évacuation et destruction de 14 monuments

Monsieur le Maire présente le devis pour le démontage, l'évacuation et la destruction de 14 monuments au cimetière de Saint Jean Sur Erve pour un montant de 6 700.00 € ttc par l'entreprise WAGNER.
Le conseil municipal demande un autre devis afin de comparer.

QUESTIONS DIVERSES

- Demander un devis pour réaliser afin de supprimer ou modifier les marches pour accéder au plan d'eau côté rue nationale.
- M. VANNIER Julien conteste que le car scolaire passe au bout de leur chemin et que le car n'est pas autorisé à prendre les enfants alors que pour d'autres enfants de la commune, le car s'arrête à leur domicile.
- Suite à la réunion entre l'APE et élus, il sera proposé à toutes les familles domiciliées à Blandouet – Saint Jean des ateliers créatifs pour les enfants de 4 à 10 ans un mercredi par mois de 9h à 14h. Voici les dates du 1^{er} trimestre ; 25 septembre, 6 novembre et le 4 décembre 2019. Un courrier d'explication sera envoyé à toutes les familles avant la rentrée scolaire.
L'atelier sera encadré par Mme Valérie AMIARD et Mme Stéphanie BOUL.